

(N° 78.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1876.

Rapport de la Commission des Affaires Étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Affaires Étrangères un crédit supplémentaire de 25,000 francs.

(Voir les Nos 140 et 149 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron T^KINT DE Roodenbeke, Président-Rapporteur, le
Baron VAN DE WOESTYNE, REYNTIENS, le Comte DE LIMBURG STIRUM.

MESSIEURS,

Votre Commission des Affaires Étrangères a examiné le Projet de Loi par lequel le Gouvernement sollicite des crédits supplémentaires à concurrence de 25,000 francs, pour faire face à diverses dépenses qui n'avaient pas été prévues, lorsque les Budgets des exercices 1875 et 1876 ont été votés.

L'Exposé des motifs ayant donné à ce sujet des explications complètes et satisfaisantes, votre Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président-Rapporteur,
Baron T^KINT DE Roodenbeke.